

**Comité du Bassin d'Emploi
du Sud Luberon
180 rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS**

A F C A
AUDIT FINANCE CLERE & ASSOCIES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES**

47, Boulevard Paul Peytral - 13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 37 96 00 - Fax : 04 91 37 96 10
e mail : contact@cabinetclere.com
77, Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
MEMBRE DU COLLEGE DE COMMISSAIRES - 13008 MARSEILLE 054 004 000

COMITE DU BASSIN D'EMPLOI DU SUD LUBERON
Association C.B.E.
180 rue Philippe de Girard
84120 PERTUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels **de l'Association Comité du Bassin de l'emploi Sud Luberon** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les fonds propres (87 K€) pour lesquels nous nous sommes assurés de la comptabilisation conformément au respect des règles légales et statutaires, et aux décisions des assemblées,
- la trésorerie (27 K€.) pour lesquelles nous nous sommes assurés de l'existence et de la correcte évaluation,
- les produits d'exploitation (ventes et subventions) (327 K€), pour lesquelles nous nous sommes assurés de l'exhaustivité, de la régularité des enregistrements et de la séparation des exercices
- Les charges externes (115 K€) pour lesquels nous nous sommes assurés de l'exhaustivité, de la régularité des enregistrements, et de la séparation des exercices,
- Les salaires et charges sociales (208 K€.) pour lesquels nous nous sommes assurés de l'exhaustivité et de la régularité des enregistrements, de la séparation des exercices.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Marseille le 25 avril 2019

SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
Caroline GAGNOL
Gérante



Désignation de l'entreprise :	Comité de Bassin d' Emploi du Sud-Luberon		Néant : <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise :			
Numéro SIRET* :	32 667 680 600 069	Code APE :	9499Z
Durée de l'exercice en nombre de mois* :	12	Durée de l'exercice précédent* :	12

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N, clos le : 31/12/2018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2017 Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010				
	Fond commercial*	014	6 090	1 450	4 641	
	Autres					
	Immobilisations corporelles*	028	21 924	18 579	3 345	
	Immobilisations financières* (1)	040	2 013		2 013	
TOTAL I (5)		044	30 027	20 029	7 740	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050				
	Marchandises*	060				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	102 626		39 481
		Autres* (3)	072			115 171
	Valeurs mobilières de placement	080				
	Disponibilités	084	54 621		26 579	
	Charges constatées d'avance*	092				
TOTAL II		096	157 247	181 231	284 288	
TOTAL (I + II)		110	187 274	20 029	292 028	
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve projet associatif			126	114 550	
	Réserves réglementées*			130	110 936	
	Subvention d'investissement 1 050 € amortissement 350 €	131		132	700	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	-28 539	
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I				142	86 711
	TOTAL II					
Provisions pour risques et charges						
	Emprunts et dettes assimilées			156	2 566	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	28 264	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	54 877	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	21 378	
	Produits constatés d'avance			174		
TOTAL III				176	104 519	
TOTAL (I + II + III)				180	292 028	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Préambule

L'exercice clôturé au 31 12 2018 a une période de 12 mois.

Cet exercice présente un montant total du bilan de **191 231 €**

Et dégage un résultat négatif de **- 28 539 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29 mars 2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi qu'au règlement 99-03 du CRC relatif au PCG.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrit en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie économique.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Non applicable.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits significatifs de l'exercice : néant

Patrick MIGUET
Président
du Comité de Bassin d'Emploi
du Sud Luberon

BILAN SYNTHÉTIQUE

ACTIF	2018	%	2017	%
Immobilisations incorporelles	4 641	2,43%		0,00%
Immobilisations corporelles	3 345	1,75%	5 727	1,96%
Immobilisations financières	2 013	1,05%	2 013	0,69%
ACTIF IMMOBILISÉ	9 999	5,23%	7 740	2,65%
Stocks				
Créances	154 652	80,87%	130 718	44,76%
Disponibilités	26 579	13,90%	153 570	52,59%
ACTIF CIRCULANT	181 231	94,77%	284 288	97,35%
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF	191 230	100,00%	292 028	100,00%
PASSIF				
Résultat de l'exercice	-28 539	-14,92%	3 614	1,24%
autres fonds propres	115 250	60,27%	110 936	37,99%
CAPITAUX PROPRES	86 711	45,34%	114 550	39,23%
Provisions pour risques et charges		0,00%		0,00%
Emprunts et dettes financières		0,00%	2 566	0,88%
Autres dettes	76 255	39,88%	95 145	32,58%
Avances et acomptes perçus	28 264	14,78%	79 767	27,31%
DETTES	104 519	54,66%	177 478	60,77%
Comptes de régularisation				
TOTAL PASSIF	191 230	100,00%	292 028	100,00%

IMMOBILISATIONS-AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		6 090		6 090
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations Techniques	7 960	736	1 895	6 801
Installations, agencements.	15 123			15 123
Matériel de transport	0			0
Autres immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations financières	2 013			2 013
Total général	25 096	6 826	1 895	30 028

AMORTISSEMENTS

Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles		1 450		1 450
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations Techniques	7 465	555	1 895	6 125
Installations, agencements.	9 891	2 563		12 454
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations financières				0
Total général	17 356	4 568	1 895	20 029

RELEVÉ DES PROVISIONS

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin de l'exercice
-----------	------------------------------	----------------------------	-------------------------	---------------------------------

Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Prov.dépréciation immobilisations				
Prov.dépréciation stocks et en cours				
Prov.dépréciation clients				0
Autres provisions pour dépreciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	0	0	0	0

TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0	0
----------------------	---	---	---	---

ÉTAT DES ÉCHÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
De l'actif immobilisé:			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 013		2 013
Total actif immobilisé	2 013	0	2 013
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	154 652	154 652	
Personnel et cptes rattachés			
URSSAF et autres organismes			
État: divers			
Débiteurs divers			
total actif circulant	154 652	154 652	0
Charges constatées d'avance			
Total général	156 665	154 652	2 013

ÉTAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS d'1 AN et 5 AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts Ets Crédit à 1 an à l'origine				
Emprunts Ets Crédit à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	44 977	44 977		
Personnel et comptes rattachés	9 427	9 427		
URSSAF et autres organismes sociaux	11 951	11 951		
total dettes	66 355	66 355	0	0
Produits constatés d'avance	28 264	28 264		
Total général	94 619	94 619	0	0

CHARGES À PAYER

Montat des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan:	Montant
--	---------

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Disponibilités, charges à payer

Autres dettes

9900

TOTAL

9900

PRODUITS À RECEVOIR

Montat des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan:	Montant
--	---------

Créances clients et comptes rattachés

Personnel

Organismes sociaux

Divers produits à recevoir

Autres créances

Disponibilités

TOTAL

	0
--	----------

Période: 01/01/2018 31/12/2018

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
-----------	---------	----------

Charges ou produits d'exploitation		
charges ou produits financiers		
charges ou produits exceptionnels		

TOTAL 0 0

période 01/01/2018 31/12/2018

Charges à répartir

RUBRIQUES	MONTANT	TAUX Amortissement
-----------	---------	-----------------------

Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler sur plusieurs exercices		

TOTAL